

Droit individuel à la formation

Conformément à la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004, chaque salarié ayant au moins un an d'ancienneté bénéficiaire, depuis le 1er janvier 2005, d'un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de 6 ans.

Le nombre d'heures de formation au titre de l'exercice correspondant aux droits acquis par les salariés est de 0 heures et le nombre d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 6.827 heures.

Engagements hors bilan

Engagements donnés par nature

(en milliers d'euros)	2013	2012
Crédit bail immobilier		
Annuités des emprunts repris pour le compte des Collectivités		
Aval et cautions donnés	77	112
Autres engagements donnés		
Total	77	112

Engagements Financiers :

Le montant des engagements financiers, avals, cautions et autres engagements par signature, de la Société AVIGNONNAISE DES EAUX s'élève à 77 milliers d'euros correspondant au montant de cautions diverses.

Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel, pondéré en fonction du temps réel de présence, incluant le personnel temporaire et sous contrat à durée déterminée, a été de 61 personnes, contre 67 personnes l'année précédente.

	2013	2012
Cadres	4	5
Etam	23	26
Employés	34	36
Total	61	67
Effectifs mis à la disposition de l'entreprise		